

Maîtres Louis CABAYE, Hubert ROUSSEL et Victoria CABAYE - Avocats
11 A, rue Armény - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.33.14.59

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

DES DROITS IMMOBILIERS

RESULTANT D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE PORTANT SUR :

UN LOGEMENT loué, d'une surface loi Carrez de 17,61 m²,
situé au 3ème étage, dépendant d'un immeuble en copropriété
à usage de résidence de tourisme, dans lequel est exploité un établissement
à l'enseigne « ADAGIO APPART HOTEL », dépendant lui-même
d'un ensemble immobilier de plus grande importance sis à MARSEILLE (13008),
quartier du Rouet, 161, avenue du Prado,

MISE A PRIX : 24.000 EUROS

Visite le mardi 12 septembre 2017 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017 à 9 h 30 du matin**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal
d'Instance, Palais Monthyon, Salle Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Les droits résultant d'un bail emphytéotique portant
sur un logement lot de copropriété numéro 72, situé au
3ème étage, dépendant d'un immeuble soumis au sta-
tut de la copropriété à usage de résidence de touris-
me, comportant 106 lots, dans lequel est exploité un
établissement à l'enseigne « ADAGIO APPART
HOTEL », dépendant lui-même du lot de volume
numéro 3000 d'un ensemble immobilier complexe sis
à MARSEILLE (13008), quartier du Rouet, 157 - 161 -
et 165, avenue du Prado, cadastré lieudit « 165 AV DU
PRADO » section 842 B n° 25 pour 4 a 24 ca, lieudit

« 161 AV DU PRADO » section 842 B n° 26 pour 17 a
69 ca, et lieudit « 165 AV DU PRADO » section 842 B
n° 27 pour 4 a 12 ca.

Le logement, plus amplement décrit dans le procès-
verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la
vente, comporte : entrée avec placard, séjour avec
coin cuisine et salle de bains avec WC.

Il a une surface loi Carrez totale de 17,61 m².

Ainsi qu'il résulte du cahier des conditions de vente ce
logement fait partie des chambres exploitées par l'éta-
blissement ADAGIO APPART HOTEL (Groupe Pierre &

Vacances-Center Parcs). D'après le bail communiqué annexé au procès-verbal descriptif, il s'agit d'un bail commercial soumis aux articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce, consenti au profit de la société PV-CP Résidences Exploitation, à compter du 30 septembre 2012 jusqu'au 30 septembre de la neuvième année, moyennant un loyer annuel de 3 323,84 euros HT.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Les droits immobiliers mis en vente résultent d'un bail emphytéotique venant à expiration le 15 avril 2091, date à laquelle les constructions alors existantes, ou ce qui en restera, deviendront la propriété de l'ASSISTANCE PUBLIQUE A MARSEILLE par voie d'accession, sans indemnité, ainsi qu'il est plus amplement exposé dans le cahier des conditions de la vente.

Le syndic de copropriété est le Cabinet SOGIRE, 227, avenue Francis-Tonner, Cannes la Bocca, 06150 CANNES.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de copropriété, qui l'a notamment informé que le montant moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, s'élève à 1.800 euros.

A LA REQUETE DE :

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1.331.400.718,80 euros, dont le siège social est à PARIS (75001), 19, rue des Capucines, identifiée au SIREN sous le numéro 542 029 848, et

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, Poursuivant la vente, pour lequel domicile est élu à MARSEILLE (13006), 11 A, rue Armény, au cabinet de Me Hubert ROUSSEL, avocat au barreau de ladite ville, qui se constitue pour lui et le représente.

Les enchères sont recevables uniquement :

* si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,

* si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 euros, établi à l'ordre de : Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Pour renseignements s'adresser à Mes ROUSSEL et CABAYE, avocats, 11 A, rue Armény, 13006 MARSEILLE (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 17 heures à 18 heures, ou consulter le site internet du cabinet : www.rousselcabaye.fr.

A Marseille le 24 juillet 2017

Me Hubert ROUSSEL